PROIET DE LOI

adopté

## SÉNAT

le 15 juillet 1981

SESSION DE DROIT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 12 DE LA CONSTITUTION (1980-1981)

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant l'adhésion au Protocole à la Convention du 19 mars 1956 relative au contrat de transport international de marchandises par route (C.M.R.).

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 255 et 307 (1980-1981).

## Article unique.

Est autorisée l'adhésion au Protocole à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (C.M.R.) du 19 mai 1956, fait à Genève le 5 juillet 1978, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 15 juillet 1981.

Le Président,
Signé: ALAIN POHER.

<sup>(1)</sup> Nota. - Voir le document annexé au n° 255 (1980-1981), Sénat.